

1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|---------------------------------------|--|
| Identificateur du produit | Magnesium Chloride Hexahydrate |
| Autres moyens d'identification | 7791-18-6 IceAway® Max Green™ Safe Step® Mag Chloride 8300® Safe Step® Pro Series® 750 Magnesium Chloride Sifto® Safe Step® Nature's Power® Safe Step® Sure Paws® Sifto Safe Step® Sure Paws® |
| Utilisation recommandée | Suppression de la poussière, de dégivrage, culture aquatique, l'industrie en général et des usages spécialisés. |
| Restrictions conseillées | Aucuns connus. |
| Fabricant | Compass Minerals International 9900 West 109th Street, Suite 100 Overland Park, KS 66210 US No de téléphone 913-344-9200 Emergency US CHEMTREC 1-800-424-9300 Emergency Canada CANUTEC 1-613-996-6666 |
| CHEMTREC | 1-800-424-9300 |
| CANUTEC | 1-613-996-6666 |

2. Identification des risques

| | |
|--|--|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Risques pour la santé | Non classé. |
| Risques pour l'Environnement | Non classé. |
| Risques défini pour OSHA | Non classé. |
| Éléments d'étiquetage | |
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mot indicateur | Aucun(s)/aucune(s). |
| Mention de danger | La substance ne satisfait pas les critères de classification. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. |
| Intervention | Se laver les mains après l'usage. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucuns connus. |
| Renseignements supplémentaires | Sans objet. |

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

| | |
|-------------------------------------|--|
| Substance | |
| Remarques sur la composition | Les critères d'inscription des composants dans cette section sont: les agents cancérigènes, respiratoires sensibilisateurs, mutagènes, tératogènes et toxiques pour la reproduction sont énumérés lorsque présents à 0,1% ou plus; composants qui sont autrement dangereux selon SIMDUT/OSHA sont énumérés lorsque présents à 1,0% ou plus. Composants non dangereux ne sont pas répertoriés. Les produits relatifs à la présente fiche signalétique ont différentes proportions des composants qui ne répondent pas aux critères d'inscription. |

4. Premiers soins

| | |
|-------------------|---|
| Inhalation | S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. |
| Peau | Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Yeux | Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |

| | |
|---|--|
| Ingestion | Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. |
| Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis | Traiter de façon symptomatique. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. |

5. Mesures de lutte contre le feu

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés | En fonction des matières environnantes. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Aucuns connus. |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. |
| Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Lutte contre l'incendie / instructions | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |
| Méthodes particulières d'intervention | Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorhydrique. Chlore gazeux. Oxydes de magnésium. |
| Données sur l'explosibilité | |
| Sensibilité aux chocs | Pas disponible. |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Pas disponible. |

6. Procédures en cas de déversement

| | |
|---|---|
| Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | Ce produit est miscible dans l'eau. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. |

7. Manutention et entreposage

| | |
|--|--|
| Précautions pour une manipulation sécuritaire | Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Évitez de respirer de la poussière. |
| Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité | Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). |

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

| | |
|------------------------------------|--|
| Limites d'exposition | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Valeurs limites biologiques | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |

Contrôles techniques appropriés

TWA PEL: Aucune limite spécifique n'a été établie pour le chlorure de magnésium (une substance soluble). À titre de référence, OSHA (États-Unis) a établi les limites suivantes qui sont généralement reconnues pour les poussières inertes ou nuisibles. Particules non-réglementées autrement (PNOR): 5mg/m.cu. Poussières respirables 8-Heures TWA PEL, 15mg/m.cu. Poussières totales 8-Heures TWA PEL.

TWA TLV: Aucune limite spécifique n'a été établie pour le chlorure de magnésium (une substance soluble). À titre de référence, l'ACGIH (États-Unis) a établi les limites suivantes qui sont généralement reconnues pour les poussières inertes ou nuisibles. Particules (insolubles) non-classifiées autrement (PNOC): 10mg/m.cu. Poussières inhalables 8-Heures TWA TLV, 3mg/m.cu. Poussières respirables TWA TLV.

Utiliser des procédures en vase clos, la ventilation aspirante locale, ou tout autre moyen technique de contrôle afin de conserver les niveaux des substances en suspension en-deça des limites d'exposition. En cas de génération de poussières, d'émanations ou de buée lors d'une manipulation, utiliser la ventilation appropriée afin de maintenir une teneur en polluants dans l'air en-deça des limites d'exposition.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes protectrices

Protection de la peau

Protection des mains Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH ou masque de filtrage approuvé par NIOSH.

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|---|
| Aspect | Cristallisé. |
| État physique | Solide. |
| Forme | Cristallisé. |
| Couleur | Blanc |
| Odeur | Inodore |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | 9 - 10 (Basique) |
| Point de fusion/point de congélation | Pas disponible. |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition | Sans objet |
| Point d'écoulement | Pas disponible. |
| Densité | 1.57 (H ₂ O = 1) |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau) | Pas disponible. |
| Point d'éclair | Pas disponible. |
| Vitesse d'évaporation | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosivité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosivité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Pression de vapeur | 0.09 kPa (0.7 mmHg) @ 68°C < 0 kPa à 25 °C |
| Densité de vapeur | Pas disponible. |
| Densité relative | Pas disponible. |

| | |
|--|-----------------|
| Solubilité(s) | Soluble |
| Température d'auto-inflammation | Pas disponible. |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | Pas disponible. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| Réactivité | Reactive with oxidizing agents, acids, metals in presence of moisture. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Conditions à éviter | Contact avec des matières incompatibles. |
| Matières incompatibles | Acides. Les agents oxydants forts. Métaux |
| Produits de décomposition dangereux | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorhydrique. Chlore gazeux. Oxydes de magnésium. |

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|-------------------|--|
| Ingestion | Faible danger présumé en cas d'ingestion. |
| Inhalation | N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation. |
| Peau | Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu. |
| Yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Non classé. |
| Corrosion et/ou irritation de la peau | Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire. |
| Minutes d'exposition | Pas disponible. |
| Indice d'érythème | Pas disponible. |
| Valeur d'un œdème | Pas disponible. |
| Lésion/irritation grave des yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Valeur de l'opacité cornéenne | Pas disponible. |
| Valeur de la lésion de l'iris | Pas disponible. |
| Valeur des rougeurs de la conjonctive | Pas disponible. |
| Valeur d'un œdème de la conjonctive | Pas disponible. |
| Jours de récupération | Pas disponible. |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

| | |
|--|--|
| Sensibilisation des voies respiratoires | Non classé. |
| Sensibilisation de la peau | Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. |

Mutagénéicité de la cellule germinale Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Mutagénéicité Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénéicité Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Tératogénéicité Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

| | |
|--|---|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Non classé. |
| Risque d'aspiration | Non classé. |
| Effets chroniques | Non classé. |
| Autres informations | Ce produit n'est associé à aucun effet néfaste connu pour la santé de l'humain. |
| Nom des produits toxicologiquement synergiques | Pas disponible. |

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Produit | Espèces | Résultats d'essais |
|--------------------------------------|---|-----------------------------|
| Magnesium Chloride Hexahydrate | | |
| Aquatique | | |
| Crustacés | CE50 Copépode Calanoida (Eudiaptomus padanus padanus) | 95 - 342 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 Tête-de-Boule | 1580 - 2740 mg/l, 96 heures |
| Persistence et dégradabilité | Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. | |
| Potentiel de bio-accumulation | Données non disponibles. | |
| Mobilité dans le sol | Données non disponibles. | |
| Mobilité générale | Pas disponible. | |
| Autres effets nocifs | On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant. | |

13. Élimination des résidus

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. |

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

| | |
|--|--|
| Règlements fédéraux canadiens | Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés. |
| Situation SIMDUT | Non contrôlé |
| Réglementations Fédérales des États-Unis | |
| TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation) | Non réglementé. |
| CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses): | Non inscrit. |

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Risque immédiat - Non
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)
Additif alimentaire total
Additif aliment direct
GRAS - Additif alimentaire

États-Unis - Réglementation des états

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non réglementé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Non réglementé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

Statut de l'inventaire

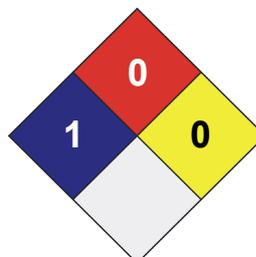
| Pays ou région | Nom de l'inventaire | Sur inventaire (oui/non)* |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | |
|-------------------------|-----|
| Santé | / 1 |
| Inflammabilité | 0 |
| Danger physique | 0 |
| Protection individuelle | E |



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

12-Janvier-2015

Date en vigueur

01-October-2014

Date d'expiration

01-October-2017

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. No de téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010